

## Cahier de doléances du Tiers État de Baudemont (Eure)

Supplique des habitants de Beaudemont au Roi leur souverain pour les états Generaux.

Les habitans de la paroisse de Beaudemont, bailliage de Gisors, convaincus de la volonté constante et sincère que Sa Majesté, par amour pour ses sujets, a d'établir un nouvel ordre de choses utiles à tous et un chacun, et de réformer les abus qui existent depuis si longtems, osent adresser à Sa Majesté leurs très humbles demandes, dans l'espoir certain que la bonté du Roi y aura égard ; mais, avant d'exposer leurs demandes, qu'il leur soit permis de tracer succinctement le tableau de leur situation.

La paroisse de Baudemont est sans contredit la plus malheureuse du bailliage de Gisors ; elle est composée de vingt deux familles dont sept, sans être aisées, sont à l'abri de la nécessité ; le reste a besoin de secours, les unes de continuels, les autres additionnels. Le terrain est d'une stérilité inconcevable ; la plus forte moisson est de 2500 gerbes de mauvais bled et seigle, dont le produit suffit à peine pour nourrir le tiers des habitans dont le nombre est de 90, y compris les enfans. Point de fonds destiné au soulagement de l'indigence ; point de ressource dans les cohabitans ny dans le curé qui est réduit au plus mince nécessaire, et qui, cependant, par ses économies, trouve le raoïcn d'aider de tems en tems les plus nécessiteux. Déclarent les-dits habitans qu'ils cultivent environ huit arpens de vignes qui produisent, année commune, vingt muids de vin, foible dédommagement des dépenses et du tems qu'on emploie à les cultiver.

Cet exposé n'est point fait à dessein de se dispenser des charges que les besoins de l'État exigent présentement ; l'amour pour le roi et la patrie s'y oppose. Guidés par ce sentiment si doux, les habitans de Beaudemont sont prêts à tout sacrifier pour prouver à leur souverain qu'ils aiment, et si digne d'être aimé, que leur dévouement est sans borne, et qu'ils porteront, avec les autres sujets, toutes les taxes qu'il plaira à Sa Majesté de prescrire pour le bien de l'État. Ils espèrent aussi que le Roi qui a à cœur le bien-être de ses sujets, voudra bien ordonner dans l'assemblée des États généraux, qu'il n'y aura :

1. Qu'un impôt qui se percevra sur les biens ecclésiastiques, nobles et roturiers.
2. Que s'il est besoin de quelqu'autre imposition, les ecclésiastiques et les nobles la paieront comme le tiers état, à proportion de leur fortune et de leurs biens, et cet impôt tiendra lieu des droits d'aides et gabelles qu'il convient supprimer.
3. Qu'on prendra un sixième des revenus de chaque abbaïe et prieuré pour augmenter les cures trop modiques et pour le soulagement des pauvres de chaque paroisse indigente.
4. que les procédures soient moins longues du moins dispendieuses qu'on feffende absolument les suitec qui ruinent les parties.
- 5° qu'on detruise les lapins et les pigeons qui desolent ordinairement les campagnes.
- 6°. qu'on supprime tous les droits onéreux de servitude et les privilèges qui ne servent qu'à augmenter le nombre des malheureux.
- 7° que les Etats generaux secondant les vües bienfaisantes de Sa Majesté, n'aient d'autre fin que la satisfaction entiere de notre souverain, la prospérité de l'état et le bonheur des français ;

Telles sont les tres respectueues et tres humbles prieres que prennent la liberte d'adresser à leur Bon Roi ses sujets fideles et soumis les habitants de la paroisse de Beaudemont.